



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 25 Février 2025

Délibération n° **2025-19 R**
Objet : **Modifications du
tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa
DEPEILLE, Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude
DOU, Monsieur Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis
GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice
RENOUF, Madame Annick BOUISSIERE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA,
Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert
PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :

Monsieur Vincent ESMIEU

Madame le Maire expose, qu'à l'occasion des mouvements de personnel (mobilités internes ou externes, départs en retraite...), une réflexion sur l'adéquation des profils de poste par rapport aux missions du service est systématiquement menée.

C'est pourquoi, dans certains cas, il s'avère opportun de revoir le niveau de recrutement et donc le grade correspondant au profil de poste.

Par ailleurs, dans le cadre d'une évolution de carrière, certains agents peuvent accéder à un grade supérieur, soit par voie de concours, soit par promotion interne ou avancement de grade en fonction des possibilités statutaires.

C'est pourquoi, compte tenu des besoins, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

L'assemblée est invitée à se prononcer ;

Madame Le Maire entendu,

- Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 déterminant les lignes directrices de gestion
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 décembre 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** les propositions présentées
- **Décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon le détail suivant :

Suppression	Création	date
<u>Affaires générales</u> 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à TC	01/04/2025
<u>CTM</u> 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TNC (20 heures hebdomadaires)	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (20 heures hebdomadaires)	01/04/2025
<u>Police municipale</u> 1 poste de gardien-brigadier à TC	1 poste de brigadier-chef principal à TC	01/04/2025
<u>Vie scolaire</u> 1 poste d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à TC	1 poste d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à TC	01/09/2025

- **Charge** Madame le Maire de prendre par arrêtés municipaux les décisions correspondantes.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget 2025

Le 26 Février 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

